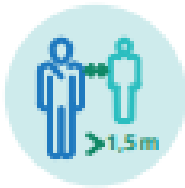


Chère cliente, cher client,

Dans le cadre de la gestion du coronavirus COVID-19, le gouvernement belge a dans son Arrêté Ministériel du 1^{er} novembre 2020 explicitement indiqué que les entreprises du secteur de l'assurance étaient nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population.

C'est la raison pour laquelle nous sommes autorisés à maintenir notre activité pour autant que nous nous conformions aux règles établies, à savoir privilégier le télétravail, respecter les gestes barrière et limiter l'accès à nos bureaux avec mise à disposition de masques et gels hydroalcooliques.



Aussi nous avons désigné une personne de contact auprès de laquelle vous pouvez signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 et ce afin de faciliter le contact tracing. Si tel devait être le cas, n'hésitez pas à informer notre COO, Annette Senn, par e-mail annette.senn@eeckman.eu ou par téléphone au +32 2 539 00 80. Elle prendra les mesures en interne qui s'imposent.

En vous remerciant d'avance pour ce geste de solidarité,

Prenez soin de vous et des autres.

L'équipe Eeckman Art & Insurance